Vers une association globale et une stratégie commune pour les relations entre l'Union et l'Amérique latine

2000/2249(INI) - 31/10/2000 - Document annexé à la procédure

La présente communication définit les principes généraux et les actions que la Commission a l'intention d'entreprendre afin de contribuer à répondre aux priorités résultant du sommet de Rio qui, en juin 1999, a réuni les pays d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Union européenne. La communication a pour objectif de donner un élan au suivi de Rio mais ne propose pas une nouvelle stratégie des relations entre l'UE et l'Amérique latine/les Caraïbes. Dans ce contexte, la Commission entend essentiellement agir à deux niveaux : 1) dans l'immédiat, dans la perspective du sommet de 2002, la Commission propose d'intensifier son action dans les trois domaines prioritaires suivants : la promotion et la protection des droits de l'homme, la promotion de la société de l'information et la réduction des déséquilibres sociaux. L'accent particulier mis sur ces domaines vise à couvrir les trois dimensions du partenariat stratégique (politique, économique et social) et à répondre aux principaux défis que la région doit relever. Les initiatives proposées dans ces trois domaines prioritaires constituent un dispositif cohérent destiné à atteindre un objectif commun : placer le développement humain et la société civile au coeur de la relation entre les deux régions en cause. Outre ces trois nouvelles initiatives, les domaines prioritaires définis à Tuusula continueront d'être traités par le biais des instruments de coopération existants, notamment les programmes horizontaux décentralisés. 2) à long terme, la Commission veillera à ce que les priorités définies dans le plan d'action de Rio et affinées à Tuusula soient intégrées dans les dialogues bilatéraux et sous-régionaux établis. À priori cela ne nécessite pas d'initiative particulière, mais une démarche continue et systématique visant à assurer la cohérence et la synergie entre les dialogues politique, économique et en matière de coopération, notamment dans la poursuite des objectifs communs tels que la promotion de la protection de l'environnement et du développement durable. Les résultats concrets obtenus par l'ensemble des partenaires d'ici le sommet de 2002 permettront de mettre cette stratégie à l'épreuve et de procéder à des ajustements au fur et à mesure.